



Strasbourg, le 15 septembre 2022

Affaire suivie par :  
IA-IPR de Lettres  
Tél. 03 88 23 3871 / 3525 / 3859  
Mél : ia-ipr.lettres@ac-strasbourg.fr

6, rue de la Toussaint  
67975 Strasbourg cedex 9

**Carole AMSELLEM**  
**Agnès HUGENELL**  
**Hélène MARTINET**  
**Christophe BOUCHOUCHA**  
**Jean-Pierre GROSSET-BOURBANGE**  
Inspecteurs d'académie,  
Inspecteurs pédagogiques régionaux  
de Lettres

à

**Mesdames et Messieurs les professeurs de Lettres**

s/c de Madame, Monsieur le chef d'établissement  
**Lycées et collèges (publics/privés)**

## **Lettre de rentrée 2022**

*Madame, Monsieur, cher(e) collègue,*

Au seuil de cette nouvelle année scolaire, nous souhaitons la bienvenue aux professeurs qui ont rejoint notre académie et avons le plaisir de vous annoncer l'arrivée d'une nouvelle inspectrice d'académie-inspectrice pédagogique régionale de lettres, Madame Carole Amsellem.

### **Rendez-vous de carrière – accompagnement – promotion**

Dans le cadre des Parcours Professionnels des Carrières et des Rémunérations (P.P.C.R.), les modalités d'évaluation et d'accompagnement des carrières reposent toujours sur des rendez-vous périodiques, conduisant à une co-évaluation des compétences professionnelles par les chefs d'établissement et les inspecteurs.

Les corps d'inspection poursuivront, par ailleurs, l'accompagnement des personnels, qui pourra prendre, notamment et sans exclusive, la forme de visites en classe, de réunions d'équipe ou d'actions de formation.

Concernant les différents actes de promotion (avancements accélérés aux différents échelons et à la hors-classe, accès à la classe exceptionnelle), nous tenons à attirer votre attention sur le fait que la capacité de promouvoir les collègues reste contingentée dans des limites strictement définies par les décrets nationaux et reprises dans les lignes directrices de gestion.

### **L'enseignement du français**

Dans l'esprit de la circulaire de rentrée 2022, nos priorités sont les suivantes :

1 – **La maîtrise des savoirs fondamentaux, particulièrement la lecture et l'écriture qui conditionnent la réussite scolaire et constituent l'objectif prioritaire de notre discipline.** L'apprentissage de la lecture, le développement de ses pratiques et du goût de lire demeurent un axe fort de la politique éducative nationale. Nous saluons la remarquable mobilisation des équipes à l'égard des difficultés de lecture mises au jour par les évaluations d'entrée en 6<sup>ème</sup> et nous vous invitons à consolider et développer ces pratiques.

Nous vous engageons à découvrir et à consulter les ressources de qualité offertes par les Plans Nationaux de Formation et qui sont accessibles sur la page : <https://eduscol.education.fr/3186/rendez-vous-des-lettres-2022>  
Tout enseignant a la possibilité de s'inscrire sur le parcours Magistère qui donne accès aux conférences dispensées ou de découvrir les documents des années précédentes.

**2 - La prise en compte de la difficulté scolaire** dans les pratiques de classe et l'adaptation des démarches pédagogiques à destination des élèves les moins favorisés constitue une priorité pour lutter contre le décrochage scolaire et prévenir l'illettrisme. Nous poursuivrons la réflexion à ce sujet au sein des équipes pédagogiques et disciplinaires à l'occasion de nos visites.

**3 - La participation de notre discipline à l'éducation artistique et culturelle des élèves**, partant à leur épanouissement personnel. Nous vous invitons à vous saisir des possibilités offertes notamment par le pass Culture <https://pedagogie.ac-strasbourg.fr/daac/pass-culture-scolaire/>

**4 - La poursuite de la réflexion sur l'évaluation au service de la réussite des élèves.**

Les évaluations en début de sixième et les tests de positionnement en seconde sont reconduits. Les premiers ont fait l'objet d'un certain nombre de modifications, dont il est indispensable de prendre connaissance. Les « tests spécifiques » qui donnent lieu à un rendu intégral recouvrent désormais les exercices de compréhension et de lexique. Les fiches de restitution présentent également des nouveautés. Nous vous invitons vivement à consulter les vidéos succinctes de présentation que vous trouverez sur le site Eduscol dédié :

<https://eduscol.education.fr/2304/evaluations-de-debut-de-sixieme>

Tant au collège qu'au lycée, nous vous engageons à exploiter ces résultats et à en faire un objet de réflexion individuel et collectif, notamment dans le cadre des travaux de liaison.

### **Evaluation du contrôle continu au lycée général et technologique**

Les modalités de prise en compte du contrôle continu pour le baccalauréat ont été modifiées, les moyennes des disciplines qui ne font pas l'objet d'une épreuve terminale ont valeur certificative. A cette rentrée, la démarche initiée autour de l'élaboration du projet d'évaluation conçu en 2021 est amenée à se poursuivre. Nous vous incitons à vous engager et à participer à cette réflexion tant au sein de votre discipline que dans une approche transversale, les enjeux étant de s'assurer de la solidité de l'évaluation du baccalauréat en contrôle continu tout en atténuant les tensions inhérentes à ce type d'évaluation.

### **Examens**

En ce qui concerne le DNB, les épreuves de spécialité, les EAF et l'épreuve de CGE, vous pourrez consulter l'ensemble des sujets de la session 2022 sur le site académique, dans la rubrique « Examens ».

De nombreuses entraves ont, lors de la dernière session, nui au démarrage des travaux de correction et d'évaluation et affecté leur bon déroulement. L'augmentation des effectifs de candidats a, de surcroît, alourdi la tâche aux EAF et en CGE. Nous remercions vivement toutes celles et ceux qui ont pris part à ces missions particulièrement exigeantes pour notre discipline.

### **Programmes**

#### **Français**

Au lycée, nous rappelons que pour l'heure, c'est toujours le BO du 30 juillet 2020 qui définit les épreuves de français : <https://www.education.gouv.fr/bo/20/Special7/MENE2019312N.htm>

Les programmes des classes de lycée figurent toujours sur Eduscol à l'adresse suivante : <https://eduscol.education.fr/1712/programmes-et-ressources-en-francais-voie-gt>

**L'objet d'étude pour lequel les œuvres sont renouvelées à la rentrée 2022 est, pour la voie générale et la voie technologique, le roman.**

## Spécialité HLP

Le programme de terminale de l'enseignement de spécialité « humanités, littérature et philosophie » n'a pas connu de modification. Il est à consulter à partir du lien suivant :

<https://eduscol.education.fr/cid144169/hlp-bac-2021.html#lien2>

Le BO du 13 février 2020 fixe le programme limitatif sur lequel portera l'épreuve écrite de spécialité de terminale :

<https://www.education.gouv.fr/bo/20/Special2/MENE2001793N.htm>

Les autres points du programme ne sont pas facultatifs ; il convient de les traiter notamment en vue du grand oral. Des ressources d'accompagnement sont disponibles sur Eduscol (<https://eduscol.education.fr/cid144169/hlp-bac-2021.html#lien2>) et sur le site académique.

### Pour les classes de STS :

La note de service qui présente les deux thèmes concernant l'enseignement de culture générale et expression en deuxième année de section de Brevet de technicien supérieur (BTS) pour la session 2023 est parue au Bulletin Officiel n° 7 du 17 février 2022.

<https://www.education.gouv.fr/bo/22/Hebdo7/ESRS2201905N.htm>

- Thème n°1 « Dans ma maison »
- Thème n°2 « Invitation au voyage »

Pour chacun des thèmes, la note de service mentionne la problématique, les mots-clés, ainsi que des indications bibliographiques (littérature, essais, films, séries, documents iconographiques, sitographie).

### Langues et Cultures de l'Antiquité (L.C.A.)

Après deux années scolaires marquées par la crise sanitaire, nous vous encourageons à vous mobiliser pour (re)dynamiser les cours de latin et de grec en tissant, par exemple, plus étroitement encore des liens avec les autres enseignements (français, histoire-géographie, sciences, langues vivantes, arts etc.) ou en conduisant des projets avec des partenaires culturels et institutionnels (universités, médiathèques, librairies, musées, sites archéologiques, fondations etc.).

Il convient aussi de reprendre le travail de liaison entre les cycles et les niveaux : les collégiens et les lycéens peuvent échanger régulièrement pour travailler sur des séquences communes, programmer une sortie ou un voyage ou mener ensemble des projets culturels. De même, les professeurs de lycée sont invités à nouer des liens avec les professeurs de l'enseignement supérieur et des classes préparatoires aux grandes écoles. Nous sommes prêts à vous accompagner et à vous soutenir dans vos démarches.

L'enseignement facultatif de « Français et culture antique » en classe de sixième connaît un très grand succès dans l'académie de Strasbourg. Depuis la rentrée, environ cinquante collèges proposent cet enseignement aux élèves de sixième.

Ce nouvel enseignement, qui ne consiste pas en l'introduction précoce d'un enseignement des langues anciennes (il ne s'agit pas d'un cours de pré-latin), vise avant tout à répondre à des besoins linguistiques et culturels des élèves qui souhaitent renforcer et enrichir leur connaissance et leur usage de la langue française.

Les modalités d'enseignement et les contenus, consultables à partir du lien suivant :

<https://www.education.gouv.fr/nouvel-enseignement-facultatif-de-francais-et-culture-antique-pour-la-classe-de-sixieme-308426>,

sont parfaitement adaptés aux élèves de sixième, et en particulier à ceux qui ont des difficultés dans la maîtrise de la langue française.

Pour permettre aux professeurs de comprendre les contours et les enjeux de l'option FCA, deux sessions de formation ont été organisées au cours de l'année scolaire 2021-2022 ; des ressources pédagogiques sont disponibles sur le site de l'académie de Strasbourg.

Depuis la rentrée, un nouveau parcours, le parcours *Mare Nostrum*, favorise le déploiement de l'enseignement des langues et cultures de l'Antiquité dans les collèges et les lycées. Il s'agit d'encourager les rapprochements entre les LCA et les langues vivantes étrangères ou régionales enseignées dans le second degré. Le lien suivant précise les objectifs pédagogiques et les modalités d'organisation du parcours *Mare Nostrum* :

<https://www.education.gouv.fr/bo/22/Hebdo12/MENE2204039N.htm>

Plusieurs professeurs de l'académie ont répondu favorablement à l'appel qui a été lancé au printemps dernier par la liste de diffusion. Nous leur adressons tous nos remerciements pour leur engagement.

Pour connaître l'actualité de la discipline, nous vous invitons à consulter très régulièrement la rubrique « langues et cultures de l'Antiquité » du site disciplinaire de l'académie :

<https://pedagogie.ac-strasbourg.fr/lettres/langues-et-cultures-de-lantiquite/>.

Vous trouverez sur le site les textes réglementaires qui organisent l'enseignement des LCA ainsi que des ressources pédagogiques. Pour rappel, le Bulletin Officiel du 31 mars 2022 fixe le programme limitatif pour l'enseignement de spécialité en classe de Terminale :

<https://www.education.gouv.fr/bo/22/Hebdo13/MENE2207851N.htm>

Les œuvres obligatoires au programme en LCA de la classe de Terminale en 2022-2023 et 2023-2024 sont :

- en grec, Homère, *Odyssée*, chants XIX et XXIII (dans Homère, *Odyssée*, chants XVI à XXIV, Les Belles Lettres, Classiques en poche, Paris, 2001) / Jean Giono, *Naissance de l'Odyssée* (Grasset, Les Cahiers Rouges, Paris, 1938).

La confrontation entre ces deux œuvres s'inscrit dans le cadre de l'objet d'étude : « L'homme, le monde, le destin » et du sous-ensemble : « Le « grand théâtre du monde » : vérité et illusion. »

- en latin, Virgile, *Énéide*, chant VI (dans *Énéide*, tome II, livres V à VIII, texte établi et traduit par Jacques Perret, Paris, Les Belles Lettres, 1978, collection des universités de France, série latine, volume n° 89) / John Maxwell Coetzee, *L'Âge de fer*, traduit de l'anglais (Afrique du Sud) par Sophie Mayoux, Paris, Points, 2002.

La confrontation entre ces deux œuvres s'inscrit dans le cadre de l'objet d'étude : « L'homme, le monde, le destin » et du sous-ensemble : « Les voix du destin : oracles, prophéties et rêves ».

Vous trouverez également sur le site des lettres des propositions de séquences et de projets adaptés à tous les niveaux vous permettant de mettre en œuvre la continuité pédagogique et de faire évoluer vos pratiques. Que les professeurs qui contribuent à enrichir la page des langues anciennes soient très sincèrement remerciés.

Plusieurs temps de formation ponctueront l'année scolaire. Nous essayerons de trouver un juste équilibre entre actualisation des connaissances disciplinaires et réflexion pédagogique et nous poursuivrons le partenariat engagé avec les professeurs de l'enseignement supérieur. Vous pouvez à tout moment nous faire part de vos besoins en formation.

En lien avec la délégation académique à l'action culturelle, l'inspection pédagogique vous propose plusieurs actions à mener dans le domaine des LCA.

Des sujets spécifiques sont proposés dans le cadre du Printemps de l'écriture (<http://www.printemps.site.ac-strasbourg.fr/langues-et-cultures-de-lantiquite/>).

Le concours *Iudi grammatici*, qui connaît un succès toujours croissant dans notre académie et qui semble retenir l'intérêt de collègues d'autres académies, se déroulera au mois de février ou de mars.

## Elèves allophones et DELF

Le CASNAV (Centre Académique pour la Scolarisation des enfants Nouveaux Arrivants et des enfants du Voyage, <http://www.ac-strasbourg.fr/pedagogie/casnav/accueil-casnav/>) vous apportera toutes les informations et ressources concernant les élèves allophones.

Tout professeur de lettres peut choisir de s'engager dans l'enseignement du FLS et de s'y former. Un parcours FLS figure parmi les propositions de l'EAFIC, ainsi que de nombreuses formations, à rechercher sous la rubrique « formations transversales du second degré – élèves à besoins éducatifs particuliers ». Pour les enseignants déjà engagés dans ce domaine, il est conseillé de préparer la certification complémentaire en FLS/FLSco.

Vous pouvez prendre contact par courriel : [ce.casnav@ac-strasbourg.fr](mailto:ce.casnav@ac-strasbourg.fr) ou par téléphone au 03 88 45 92 55, ou vous adresser aux chargées de mission de votre département :

- pour le Bas-Rhin : [raphaelle.dolisi@ac-strasbourg.fr](mailto:raphaelle.dolisi@ac-strasbourg.fr) et [ramata.sy@ac-strasbourg.fr](mailto:ramata.sy@ac-strasbourg.fr)
- pour le Haut-Rhin : [pauline-hina.dietrich@ac-strasbourg.fr](mailto:pauline-hina.dietrich@ac-strasbourg.fr)

Par ailleurs, si votre établissement accueille une UPE2A (unité pédagogique pour élèves allophones arrivants), nous vous invitons à travailler en étroite collaboration avec son coordonnateur de façon à favoriser l'intégration des élèves allophones en classe ordinaire.

Grâce aux efforts conjugués de toutes les parties concernées, notre académie offre la possibilité à un nombre de plus en plus important d'élèves de passer les épreuves du DELF (niveaux A1, A2 et B1). Nous remercions vivement les enseignants qui ont permis la bonne tenue de la session 2022. Rappelons ici que cette tâche fait pleinement partie des missions du coordonnateur d'UPE2A. En 2023, deux sessions se dérouleront les 11 mai pour le niveau lycée et 1er juin pour le niveau collège.

## Théâtre

L'enseignement du théâtre au collège et au lycée connaît une remarquable vitalité dans toute l'académie de Strasbourg. Les différentes restitutions auxquelles nous avons eu l'occasion d'assister au cours de l'année scolaire précédente témoignent de l'énergie, de la créativité et du talent des professeurs et des élèves.

Madame Gwenaëlle Hebert, chargée de mission à la DAAC, accomplit un travail de très grande qualité pour conseiller les professeurs et les soutenir dans leurs projets. Nous tenons à saluer son engagement en faveur du théâtre et à la remercier très chaleureusement de partager avec nous son expérience.

La rentrée 2022 est marquée par un nouveau dispositif : grâce au programme « À vous de jouer ! », il est désormais possible de créer une troupe de théâtre en établissement scolaire. Il s'agit, par là, de favoriser la rencontre des élèves avec les arts du spectacle et de consolider les projets théâtraux engagés par les équipes éducatives et leurs partenaires artistiques et culturels. Le lien suivant précise les objectifs et les enjeux du programme « À vous de jouer » :

<https://eduscol.education.fr/3212/vous-de-jouer-les-troupes-de-theatre-au-college-et-au-lycee>

Un guide pratique pour vous aider au déploiement de la pratique théâtre au collège et au lycée est aussi à votre disposition au lien suivant :

<https://eduscol.education.fr/document/39344/download?attachment>

Le Bulletin officiel du 1<sup>er</sup> juillet 2021 présente le programme limitatif pour l'enseignement optionnel de théâtre en classe terminale pour l'année scolaire 2022-2023 : le thème retenu est « **Le jeu** ».

Le même Bulletin officiel fixe le programme limitatif pour l'enseignement de spécialité de théâtre en classe terminale pour l'année scolaire 2022-2023.

Les deux questions retenues sont :

- **Antoine Vitez et *Le Soulier de satin* de Claudel.**

Ce programme s'appuie sur la captation de la pièce jouée au festival d'Avignon, première et deuxième journées (1987).

- **Shakespeare, *Richard III*.**

Ce programme s'appuie sur les mises en scène de Thomas Ostermeier (2016) et de Thomas Jolly (2017).

## Cinéma audiovisuel

Le Bulletin officiel du 1<sup>er</sup> juillet 2021 présente le programme limitatif des trois œuvres cinématographiques et audiovisuelles inscrites au programme d'enseignement de spécialité de la classe de terminale pour l'année 2022-2023, il s'agit de :

***Ready Player One* de Steven Spielberg, 2018.**

***Secret beyond the door (Le secret derrière la porte)* de Fritz Lang, 1947.**

***I Vitelloni (Les Vitelloni)* de Federico Fellini, 1953.**

Par ailleurs, les dispositifs « collège au cinéma » et « lycéens et apprentis au cinéma » proposent une programmation digne d'intérêt et susceptible de nourrir vos séquences d'enseignement :

En 6<sup>ème</sup>/5<sup>ème</sup> : *Mon oncle*, Jacques Tati, 1958 ; *Parvana, une enfance en Afghanistan*, Nora Twomey, 2018 ; *Tomboy*, Céline Sciamma, 2011.

En 4<sup>ème</sup>/3<sup>ème</sup> : *Woman at war*, Benedikt Erlingsson, 2018 ; *Quai des orfèvres*, Henri-Georges Clouzot, 1947 ; *Spartacus et Cassandra*, Ioanis Nuguet, 2015.

Dans le cadre de « lycéens et apprentis au cinéma », le programme est le suivant :

Premier trimestre : *The Host* de Bong Joon-ho, 2006.

Deuxième trimestre : *Mélange des genres* (programme de 5 courts métrages) et/ou *En liberté* de Pierre Salvadori, 2018.

Troisième trimestre : *Elephant Man* de David Lynch, 1981.

Chaque classe inscrite voit au minimum trois films, en respectant la répartition par trimestre ci-dessus. Au deuxième trimestre, les classes peuvent voir le programme *Mélange des genres*, le film *En liberté !* ou les deux. Les classes d'un même établissement peuvent choisir des films différents.

## L'Ecole académique de la Formation continue

La formation continue connaît à cette rentrée une évolution notoire avec l'ouverture de l'Ecole académique de la formation continue (EAFC) qui remplace la DAFOR dans notre académie.

La traditionnelle campagne d'inscription au PAF qui se tenait de fin août à fin septembre n'existe plus. L'offre de formation, en candidature individuelle, sera dorénavant accessible tout au long de l'année et les inscriptions se feront au fil de l'eau sur le site de l'EAFC de l'académie de Strasbourg. Ainsi, vous êtes invités à candidater, via le site de l'EAFC, aux formations disciplinaires ou transversales qui seront proposées sous l'appellation "cycles de formation" (avec une entrée "métier") ou aux futures formations inter-catégorielles dénommées "parcours de formation" qui vont se déployer progressivement, notamment autour de l'évaluation, des valeurs de la République, des langues ou encore de la formation de formateurs. Deux modalités de candidature sont proposées : une « préinscription » lorsqu'une formation prête à être déployée est déjà programmée, ou un « abonnement » qui est en réalité un appel à manifestation d'intérêt avant la finalisation du projet de formation. La confirmation des candidatures s'effectuera via l'EAFC, toujours en lien avec les inspecteurs, dans des délais qui seront précisés et après avis des supérieurs hiérarchiques.

Cette offre sera, bien évidemment, complétée comme auparavant par les formations à public désigné ou locales.

## Concours

Nous nous réjouissons des bons résultats obtenus, cette année encore, aux concours internes (CAPES et agrégations). Nous invitons vivement les professeurs désireux de s'y préparer à consulter les parcours de formation sur le site de l'EAFC de Strasbourg :

<https://www.ac-strasbourg.fr/l-ecole-academique-de-la-formation-continue-122189>

et à contacter rapidement les services. Il conviendra également de se renseigner sur les modalités et les dates d'inscription au concours sur SIAC2 ([www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr)).

## Tutorat

Les modalités d'accueil d'étudiants se destinant aux métiers de l'enseignement et de professeurs stagiaires se diversifiant, nous sommes amenés à solliciter nombre d'entre vous pour accompagner ces futurs collègues.

Nous vous rappelons que la fonction de tuteur pédagogique participe à votre développement professionnel et à la valorisation de vos carrières. L'inspection pédagogique régionale prend un soin particulier à la désignation et à la formation des tuteurs. Au-delà des impératifs (besoins horaires des établissements, vœux géographiques des étudiants) nous veillons à ce que cette mission soit partagée le plus possible dans l'académie au regard des compétences relationnelles et pédagogiques des enseignants tuteurs.

## Certifications complémentaires et CAFFA

Si vous souhaitez valider certaines compétences particulières en Histoire des Arts, cinéma-audiovisuel, théâtre, Langues et Cultures de l'Antiquité ou français langue seconde, nous vous recommandons de prendre l'attache des services de la DEC (Division des Examens et Concours) pour procéder à votre inscription à l'un de ces examens. Une certification complémentaire atteste d'un parcours effectif : il s'agit d'un examen qui se prépare, car il évalue à la fois des connaissances théoriques solides et actualisées, la capacité à mener une réflexion didactique et pédagogique approfondie dans le domaine visé et une pratique avérée. Toute inscription prématurée serait donc inefficace.

Les inscriptions au CAFFA de la session 2023 sont ouvertes du 12 septembre au 10 octobre 2022. Vous pourrez consulter la présentation complète de la certification (diaporama, rapport de jury, cadrage) grâce au lien suivant : <https://www.ac-strasbourg.fr/certifications-enseignants-de-l-education-nationale-122111>

Nous invitons les professeurs qui souhaiteraient obtenir la certification L.C.A. à consulter le *vademecum* disponible sur le site Eduscol ainsi que le rapport de jury publié sur le site académique.

Les professeurs qui envisagent de s'inscrire à la certification complémentaire cinéma-audiovisuel pourront consulter avec profit les rapports de jury des sessions antérieures disponibles sur le site des lettres.

La certification complémentaire en FLS / FLSc se déroule entre février et avril, vous trouverez le rapport de jury de la dernière session sur le site des lettres et sur le site du Casnav.

Les dates d'inscription aux certifications complémentaires vous seront communiquées par la DEC via un courrier adressé aux chefs d'établissement.

## Action culturelle

Vous êtes nombreux à participer chaque année aux diverses actions culturelles que propose notre académie : <https://pedagogie.ac-strasbourg.fr/daac/>

A cet égard, nous vous rendons attentifs aux formations proposées par la DAAC (Délégation Académique à l'Action Culturelle) dans les domaines suivants : architecture, arts du cirque, arts visuels, cinéma, culture scientifique et développement durable, danse, éducation aux médias, lecture-écriture, musique, patrimoine/mémoires, théâtre.

## Contact avec les IA-IPR de lettres et communication avec les services académiques

Nous vous informons régulièrement via les listes de diffusion ou au moyen de messages électroniques de l'actualité de notre discipline. Ces courriels sont envoyés à l'adresse professionnelle académique. Il vous est possible de nous écrire à l'adresse générique [ia-ipr.lettres@ac-strasbourg.fr](mailto:ia-ipr.lettres@ac-strasbourg.fr). Vous trouverez ci-joint la répartition des établissements entre les cinq IA-IPR de lettres.

Pour toutes les questions d'ordre administratif (congé de formation, évolution de carrière, situation administrative etc.), nous vous invitons à solliciter les gestionnaires de la direction du personnel enseignant.

- Pour les professeurs de lettres classiques : Madame Martine Schuster-Robinet ([martine.robinet@ac-strasbourg.fr](mailto:martine.robinet@ac-strasbourg.fr))
- Pour les professeurs de lettres modernes : Mesdames Laetitia Heyoppe et Sylvie Ponton ([Laetitia.Heyoppe@ac-strasbourg.fr](mailto:Laetitia.Heyoppe@ac-strasbourg.fr) ; [Sylvie.Ponton@ac-strasbourg.fr](mailto:Sylvie.Ponton@ac-strasbourg.fr) )

## Chargés de mission d'inspection

Nous adressons nos plus sincères remerciements à Anne-Laurence Boeglin, Séverine Grinet et à Carine Hassler, qui ont travaillé à nos côtés en tant que chargées de mission et qui ont pris une part active à l'accompagnement des professeurs. La valeur de leur investissement a été appréciée de tous.

Cette année, notre équipe de chargés de mission d'inspection sera composée de six professeurs :

Mmes Claire CAKPO, Elodie DALY, Alice FAYE, Alexandra LAGIES, Marie WIEDER et M. Valentin RIETZ.

Vous pourrez compter sur leurs conseils pour vous accompagner dans vos missions.

Les Inspecteurs d'Académie,  
Inspecteurs Pédagogiques Régionaux de Lettres,



C. Ansellem



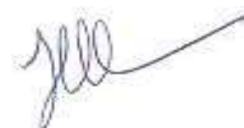
Ch. Bouchoucha



JP. Grosset-Bourbange



A. Hugenell



H. Martinet

PJ : Liste 2022-23 Répartition des établissements